

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216803346-20250329-2025D72d-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025



# Rapport synthétique

# **BUDGET PRIMITIF**

# **2025**

## Préambule

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section :

- la section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette,
- la section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

La Ville de Thann a préparé son budget avec la volonté de maintenir une situation financière saine qui devra répondre au mieux aux préoccupations de la population thannoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet à la collectivité de conserver ses taux de fiscalité inchangés depuis deux exercices et de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant permettant d'inscrire un programme d'équipement de **4,2 M€** sur le budget principal (hors dette et restes à réaliser).

Concernant la dette, celle-ci reste peu élevée. En effet, la collectivité a fait preuve de maîtrise en la maintenant à un niveau raisonné, préservant ainsi l'avenir.

## I. L'équilibre général du budget primitif 2025

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du Budget Primitif 2025 d'un volume global de **17 547 054 euros, dont :**

- **10 347 092 euros** pour la section de fonctionnement,
- **7 199 962 euros** pour la section d'investissement.

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat reporté		1 522 200,27 €
	Inscriptions nouvelles	8 034 906,00 €	8 763 891,73 €
	Frais financiers	92 000,00 €	
	Opérations d'ordre	550 000,00 €	61 000,00 €
	Virement vers la section d'investissement	1 670 186,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 347 092,00 €</b>	<b>10 347 092,00 €</b>

		Dépenses	Recettes
Investissement	Résultat reporté	1 561 210,40 €	
	Restes à réaliser	571 066,81 €	499 098,66 €
	Inscriptions nouvelles	4 256 684,79 €	2 812 839,55 €
	Dette	650 000,00 €	1 567 837,79 €
	Opérations d'ordre	161 000,00 €	650 000,00 €
	Virement de la section de fonctionnement		1 670 186,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 199 962,00 €</b>	<b>7 199 962,00 €</b>

<b>TOTAL BP 2025</b>	<b>17 547 054,00 €</b>	<b>17 547 054,00 €</b>
----------------------	------------------------	------------------------

## II. La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **10 347 092 euros**.

### 1. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport aux prévisions budgétaires 2024 (+ 1 %) et sont estimées au Budget Primitif 2025 à **8,7 M€**.

Le Budget Primitif 2025 intègre les résultats constatés au compte administratif 2024 pour un montant de **1 522 200,27 euros**. Ce résultat permet de dégager le fonds de roulement nécessaire pour financer les projets prévus en investissement.

Chapitres (en €)	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Evolution BP 2024/BP 2025	% évolution
Atténuation de charges (013)	20 000,00 €	26 000,00 €	6 000,00 €	30%
Produits des services (70)	350 635,00 €	360 284,73 €	9 649,73 €	3%
Fiscalité locale (731)	3 382 504,50 €	3 444 704,00 €	62 199,50 €	2%
Impôts et taxes (73)	2 117 128,00 €	2 117 128,00 €	0,00 €	0%
Dotations et participations (74)	2 171 388,00 €	2 134 525,00 €	-36 863,00 €	-2%
Autres produits de gestion courante (75)	655 778,00 €	676 150,00 €	20 372,00 €	3%
Produits financiers (76)	0,00 €	100,00 €	100,00 €	0%
Reprises de provisions (78)	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>8 702 433,50 €</b>	<b>8 763 891,73 €</b>	<b>61 458,23 €</b>	<b>1%</b>
Opérations d'ordre	56 100,00 €	61 000,00 €	4 900,00 €	9%
Résultat de fonctionnement reporté	2 367 713,50 €	1 522 200,27 €	-845 513,23 €	-36%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 126 247,00 €</b>	<b>10 347 092,00 €</b>	<b>-779 155,00 €</b>	<b>-7%</b>

La fiscalité locale représente 39,3 % des ressources réelles de la ville de Thann, dont 3 M€ au titre des impôts directs locaux.

Les dotations versées par l'Etat représentent **1,2 M€, dont 912 600 euros au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**.

Parmi les autres recettes de fiscalité, le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) s'élève à 646 000 euros**, la **taxe additionnelle aux droits de mutation à 180 000 euros** et la **taxe sur la consommation finale d'électricité à 150 000 euros**.

Enfin, les autres recettes sont inscrites à hauteur de 1 M€ et comprennent essentiellement **les produits des services (360 000 euros) et les revenus des loyers (593 500 euros)**.

## 2. Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère hausse par rapport au Budget Primitif 2024 et prévues à hauteur de **8,1 M€ au Budget Primitif 2025**.

Chapitres (en €)	Budget Primitif 2024	Budget Primitif 2025	Evolution BP 2024/BP 2025	% évolution
Charges à caractère général (011)	2 958 251,00 €	3 037 251,00 €	79 000,00 €	2,67%
Charges de personnel (012)	3 725 740,00 €	3 849 490,00 €	123 750,00 €	3,32%
Atténuations de produits (014)	90 000,00 €	82 500,00 €	-7 500,00 €	-8,33%
Autres charges de gestion courante (65)	1 045 908,00 €	1 055 665,00 €	9 757,00 €	0,93%
Charges financières (66)	106 258,13 €	92 000,00 €	-14 258,13 €	-13,42%
Charges spécifiques (67)	10 000,00 €	5 000,00 €	-5 000,00 €	-50,00%
Dotations aux provisions (68)	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>7 941 157,13 €</b>	<b>8 126 906,00 €</b>	<b>185 748,87 €</b>	<b>2,34%</b>
Opérations d'ordre	555 000,00 €	550 000,00 €	-5 000,00 €	-0,90%
Virement à la section d'investissement	2 630 089,87 €	1 670 186,00 €	-959 903,87 €	-36,50%
<b>TOTAL</b>	<b>11 126 247,00 €</b>	<b>10 347 092,00 €</b>	<b>-779 155,00 €</b>	<b>-7%</b>

La totalité des dépenses réelles de fonctionnement évoluent à la hausse de **+ 2,34 % par rapport au BP 2024** :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles sont en légère hausse de **+ 2,67 %** par rapport au BP 2024. A titre d'exemple, la prime pour le contrat d'assurance « Dommages aux biens » s'élèvera à **117 000 euros** cette année contre 15 000 euros en 2023,
- Les charges de personnel (chapitre 012) : **de 3,7 M€ en 2024, elles augmentent de + 3,32 %** par rapport au BP 2024. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des cotisations de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) dont le taux passe de 31,65 % à 34,65 % pour 2025, ce qui représente **50 000 euros supplémentaires pour la Ville**,
- Les atténuations de produits (chapitre 014) sont principalement constituées du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Communales (FPIC), qui devrait être stable par rapport à 2024,
- Les charges de gestion courantes (chapitre 65) comprennent les indemnités des élus, les participations à des organismes et le versement de subventions aux associations ; le montant restera stable en 2025 par rapport à 2024,

- Les charges financières (chapitre 66) évoluent en fonction de l'amortissement des emprunts et sont estimées à 92 000 euros pour le budget 2025.

### III. La section d'investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **7 199 962 euros**.

#### 1. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement attendues sur l'exercice comptable 2025 s'élèvent à **4 879 776 euros** et se répartissent ainsi :

Recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2024/BP 2025	% d'évolution
Subventions reçues	352 728,00 €	819 661,00 €	466 933,00 €	132,4%
FCTVA et taxe d'aménagement	429 999,74 €	360 000,00 €	-69 999,74 €	-16,3%
Emprunts et dettes assimilées	2 000,00 €	1 567 837,79 €	1 565 837,79 €	78 291,9%
Restes à réaliser	672 022,08 €	499 098,66 €	-172 923,42 €	-25,7%
Excédent de fonctionnement capitalisé	179 964,31 €	1 633 178,55 €	1 453 214,24 €	807,5%
Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 636 714,13 €</b>	<b>4 879 776,00 €</b>	<b>3 243 061,87 €</b>	<b>198,1%</b>
Opérations d'ordre	605 000,00 €	650 000,00 €	45 000,00 €	7,4%
Virement de la section de fonctionnement	2 630 089,87 €	1 670 186,00 €	-959 903,87 €	-36,5%
<b>TOTAL</b>	<b>4 871 804,00 €</b>	<b>7 199 962,00 €</b>	<b>2 328 158,00 €</b>	<b>47,8%</b>

#### ➤ **Les subventions d'investissement reportées et nouvelles**

Elles représentent **1 318 759,66 euros**, dont **499 098,66 euros en report**.

La réalisation de celles-ci suit le rythme de réalisation des projets d'investissement.

#### ➤ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA est une dotation qui est calculée sur les dépenses d'investissement éligibles de l'année précédente, dont le **taux est de 16,404 %**.

**Une baisse de -10 % sera observée sur 2025** car moins de dépenses d'investissement ont été réalisées sur 2024 par rapport à 2023.

#### ➤ **Taxe d'aménagement**

La commune perçoit une partie de cet impôt qui est payé par les contribuables à la suite d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire par exemple).

Le montant estimé pour 2025 est de **10 000 euros**.

➤ **Emprunts et dettes assimilées**

Une enveloppe annuelle de **2 000 euros** est prévue pour les cautions reçues au titre des locations immobilières (somme identique en dépense).

Un emprunt est également inscrit au Budget Primitif 2025 afin de financer une partie des investissements. Le montant, d'un maximum de **1 565 837,79 euros**, sera ajusté en fonction des projets retenus et des subventions accordées.

➤ **L'excédent de fonctionnement capitalisé**

Il correspond à l'excédent dégagé lors de l'exercice budgétaire 2024, déduction faite des reports de crédits et permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2025, son montant est de **1 633 178,55 euros**.

**2. Les dépenses**

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **5 477 751,6 euros** pour l'exercice 2025.

Dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025	Evolution BP 2024/BP 2025	% d'évolution
Subventions d'équipements versées	79 765,00 €	59 210,00 €	-20 555,00 €	-25,8%
Immobilisations corporelles	1 142 673,00 €	1 601 656,00 €	458 983,00 €	40,2%
Immobilisations incorporelles	297 108,00 €	719 615,00 €	422 507,00 €	142,2%
Immobilisations en cours	1 672 871,61 €	1 672 203,79 €	-667,82 €	0,0%
Dotation	10 000,00 €	2 000,00 €	-8 000,00 €	-80,0%
Emprunts et dettes assimilées	711 300,00 €	652 000,00 €	-59 300,00 €	-8,3%
Restes à réaliser	437 428,46 €	571 066,81 €	133 638,35 €	30,6%
Immobilisations financières	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	-
<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 351 146,07 €</b>	<b>5 477 751,60 €</b>	<b>1 126 605,53 €</b>	<b>25,9%</b>
Opérations d'ordre	106 100,00 €	161 000,00 €	54 900,00 €	51,7%
Déficit reporté	414 557,93 €	1 561 210,40 €	1 146 652,47 €	276,6%
<b>TOTAL</b>	<b>4 871 804,00 €</b>	<b>7 199 962,00 €</b>	<b>2 328 158,00 €</b>	<b>47,8%</b>

Les dépenses réelles d'investissement nouvelles (hors restes à réaliser) prévues au Budget Primitif 2025 se décomposent ainsi :

- **Subventions d'équipement versées** : ce compte rassemble les subventions versées pour le financement d'équipements suivants :
  - Programme d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ; **25 000 euros d'aide aux travaux sont prévus cette année,**

- soutien à l'opération de ravalement des façades : une enveloppe annuelle de **15 000 euros** est prévue au Budget Primitif 2025,
  - **9 210 euros** pour participer au financement des abris bas installés sur la commune
- **Immobilisations corporelles** : les travaux réalisés sur les bâtiments scolaires, administratifs, culturels et les acquisitions de mobilier et/ou matériel sont comptabilisés sur ce compte. Pour le Budget Primitif 2025, les principaux investissements sont les suivants :
- installation d'un terrain multisports : **200 000 euros**,
  - sécurisation du centre-ville avec l'installation de bornes escamotables et de barrières pivotantes : **214 000 euros**,
  - installation de panneaux d'affichage : **37 000 euros**,
  - déploiement du réseau fibre: **35 200 euros**,
  - acquisition d'un camion calorifuge : **28 440 euros**,
  - travaux courants de voirie : **167 000 euros**,
  - renouvellement des poteaux d'incendie : **30 000 euros**,
  - travaux sur les bâtiments publics: **90 000 euros**,
  - installation d'un système d'arrosage automatique sur le terrain annexe et celui du rugby club : **55 000 euros**,
  - extension des caméras de vidéosurveillance : **22 640 euros**.
- **Immobilisations incorporelles** : les frais d'études et droits de licences pour les logiciels sont comptabilisés sur ce compte. L'enveloppe prévisionnelle 2025 permettra d'établir les études suivantes :
- restructuration du site du Blosen : **212 000 euros**,
  - giratoire Zacom/Kerlenbach sur RD 1066 et la rue des Remparts : **45 000 euros**,

- plan de sauvegarde et de mise en valeur des sites patrimoniaux remarquables (SPR) : **30 000 euros**,
  - rénovation de l'école de musique : **20 000 euros**,
  - aménagement de la cour d'école du Bungert : **20 000 euros**.
- **Immobilisations en cours** : ce chapitre comptabilise les crédits pour la réalisation des travaux en cours suivants :
- aménagement de la cour d'école du Bungert : **490 000 euros**,
  - réaménagement du service de l'accueil du centre administratif : **280 000 euros**,
  - restauration du donjon et de la cour ouest du site de l'Engelbourg et des vitraux la Collégiale : **265 000 euros**,
  - modernisation du système d'alerte du Plan Particulier d'Intervention : **210 000 euros**,
  - travaux de voirie de la rue Malraux et de l'avenue Pasteur : **270 000 euros**,
  - rénovation de la chaufferie à l'école maternelle du Blosen ainsi que le renforcement de l'isolation : **80 000 euros**,
  - travaux structurels à la Collégiale : **74 000 euros**,
  - mise en séparatif des eaux pluviales et rénovation de la voirie rue Tschamser : **65 000 euros**,
  - végétalisation du cimetière : **22 200 euros**.
- **Immobilisations financières** : abondement d'une enveloppe annuelle de **200 000 euros** pour la période 2025-2029 concernant la concession de la ZAC Saint-Jacques.

➤ **Emprunts et dettes assimilées :**

Ce chapitre comprend :

- le remboursement du capital de la dette pour **650 000 euros**, qui est en diminution par rapport à 2024 car la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024 et certains prêts arrivent à échéance,
- une enveloppe annuelle de **2 000 euros** est prévue pour les cautions reçues au titre des locations immobilières (somme identique en recettes).

➤ **Dotations**

Une enveloppe de **2 000 euros est prévue** par précaution en cas de remboursement éventuel d'une taxe d'aménagement perçue, à la suite de l'annulation d'une autorisation d'urbanisme.